parlant, les personnes à leur charge reçoivent une allocation proportionnée à leurs besoins. Mais ces gens se demandent également ce qui leur adviendra, ainsi qu'à leurs familles, lorsque le conflit actuel prendra fin. N'oublions pas qu'un grand nombre de ces ouvriers ont passé à travers la crise économique de 1930 et des années suivantes, et qu'ils ont dû se contenter, avec leurs familles, d'une misérable pitance de quelques dollars par semaine, accordée à contre-cœur, et dont l'honorable sénateur de Kingston (l'honorable M. Davies) a parlé avec tant de chaleur il y a une couple de jours.

Puis-je maintenant mentionner encore une fois mon expérience comme membre du Conseil d'administration des allocations familiales supplémentaires. Les demandes de secours doivent nous être soumises sur des formules qui ont pour but l'obtention de certains renseignements. On demande, par exemple, l'occupation du soldat avant son enrôlement, le budget mensuel des dépenses familiales, et la somme des dettes contractées avant et après l'enrôlement. Dans un grand nombre de cas, en réponse à la question concernant l'occupation de l'homme avant l'enrôlement, on dit: "Sans emploi et vivant de secours" pour une période allant de quelques mois à huit ou neuf ou dix ans. Dans la plupart des cas où l'homme chômait, si vous passez à la colonne des dettes contractées après l'enrôlement, vous découvrez ce qui s'est passé. Dès que l'homme est entré dans l'armée et que la famille est de nouveau en possession d'un revenu régulier, il est allé immédiatement avec son épouse acheter \$100, \$200 ou \$300 d'ameublement à tempérament. Vous avez là, honorables sénateurs, l'histoire lamentable de familles qui, durant la crise économique, ont dû sacrifié, morceau par morceau, le mobilier familial. Après l'enrôlement, et assurés d'un revenu régulier, ils se sont empressés de reconstituer leur foyer de façon à en être fiers, et à y vivre avec un peu de dignité humaine.

L'honorable A.-L. BEAUBIEN: Cet état de choses est-il général?

L'honorable M. HUGESSEN: Il en est ainsi dans la plupart des cas où l'homme a d'éclaré qu'il se trouvait sans emploi avant son enrôlement. C'est vraiment là un fait significatif. Les honorables sénateurs admettront avec moi, je crois, que nos hommes ont le droit de s'attendre à quelque chose de mieux quand ils reviendront de la guerre actuelle. Il est certes vrai- que l'assurance sociale ne mettra pas fin au chômage, mais elle assurera une meilleure répartition du revenu national;

elle assurera de plus un niveau raisonnable d'existence à nos anciens combattants et à leurs familles en attendant qu'ils se fassent de nouveau à la vie civile.

Mes dernières paroles tendaient à établir deux choses: d'abord, le Canada peut établir pour les Canadiens, un système de sécurité sociale susceptible d'assurer un niveau de vie convenable et une assurance raisonnable contre les risques ordinaires de la vie; ensuite, le temps est venu d'établir un tel système chez nous. La préparation d'un tel projet exigera, naturellement, beaucoup d'effort et de bonne volonté. Elle comportera aussi une somme de travail considérable en vue de la redistribution du revenu national.

Je voudrais en terminant rappeler une fois encore cette parole pleine de sens de M. Winston Churchill: la véritable capacité d'une nation se mesure à l'effort qu'elle fournit quand elle est fatiguée. La guerre dure depuis trois ans et demi; nous sommes fatigués et nous le serons plus encore avant que se lève le jour de la victoire; mais je suis d'avis que nous devrions relever le défi de M. Churchill. Montrons donc ce que notre pays peut faire quand il est fatigué. Que le gouvernement et le Parlement se mettent tout de suite à l'œuvre pour qu'aucun des citoyens de notre pays n'ait à souffrir de la faim ni de la crainte.

(Sur la motion de l'honorable M. Aseltine, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Le Sénat s'ajourne à demain, à trois heures de l'après-midi.

SÉNAT

Vendredi 5 février 1943.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'aprèsmidi, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

SANCTION ROYALE

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire adjoint du Gouverneur général l'informant que l'honorable Thibaudeau Rinfret, en qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, à trois heures aujourd'hui, afin de donner la sanction royale à un certain bill.